



# Assemblée générale

Distr. générale  
3 novembre 2023  
Français  
Original : chinois

---

**Conseil des droits de l'homme**  
**Groupe de travail sur l'Examen périodique universel**  
**Quarante-cinquième session**  
22 janvier-2 février 2024

## **Rapport national soumis comme suite aux résolutions 5/1 et 16/21 du Conseil des droits de l'homme\***

### **Chine**

---

\* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.



## **I. Méthode d'élaboration du rapport, processus de consultation et contexte**

### **A. Méthode et processus de consultation**

1. Le présent rapport a été établi sur la base des directives générales pour la préparation des informations fournies dans le cadre de l'Examen périodique universel, telles qu'elles sont énoncées dans le document [A/HRC/DEC/17/119](#). Il met l'accent sur les progrès réalisés par la Chine en matière de droits de l'homme dans divers domaines, sur la mise en application des recommandations acceptées au cours du troisième cycle de l'Examen périodique universel, ainsi que sur les défis que doit relever le pays et sur les objectifs que celui-ci s'est fixé pour l'avenir. Conformément au principe « un pays, deux systèmes », les rapports distincts établis par les Gouvernements des RAS chinoises de Hong Kong et de Macao sont présentés aux chapitres V et VI ci-après.

2. Pour établir le présent rapport, le Ministère chinois des affaires étrangères a dirigé un groupe de travail interministériel spécial comprenant 29 organes législatifs, judiciaires et administratifs (voir la liste à l'annexe I). Quarante organisations non gouvernementales (ONG) et établissements universitaires (voir la liste à l'annexe II) ont été consultés oralement et par écrit, et les avis du public ont été largement sollicités par l'entremise du site Web du Ministère des affaires étrangères.

### **B. Suite donnée au troisième cycle de l'Examen périodique universel (recommandations 30 et 31)**

3. Le Gouvernement chinois a accepté 284 des 346 recommandations formulées par les différents pays au cours du troisième cycle de l'Examen périodique universel. La Chine, qui veille attentivement à ce que ces recommandations soient appliquées, en a immédiatement informé les services concernés grâce au mécanisme de coordination interministériel, a précisé la répartition des tâches entre les différents services et a défini les programmes à appliquer, et rend compte régulièrement de l'état d'avancement des travaux, en s'attachant à tenir compte de l'avis des organisations non gouvernementales. Les progrès accomplis en la matière sont indiqués dans le présent rapport.

### **C. Renforcement des droits de l'homme en Chine : stratégie, principes et réalisations (recommandations 36, 105 et 115)**

4. La Chine continue à faire du respect et de la protection des droits de l'homme un élément important de sa gouvernance et a fait avancer de manière historique les droits de l'homme dans le pays. Elle a atteint le premier objectif du centenaire dans les délais prévus, construit une société modérément prospère dans tous les domaines et remédié au problème de la pauvreté absolue de façon historique. Elle s'emploie à renforcer la démocratie populaire tout au long de ce processus, à promouvoir la primauté du droit, à protéger les droits de l'homme et à défendre résolument la justice sociale et l'équité. Le pays a mis en place les plus vastes systèmes d'éducation, de sécurité sociale et de soins de santé du monde et s'est employé à améliorer le cadre de vie de sa population. La Chine a fait face énergiquement à la COVID-19, en protégeant au maximum la santé et la vie des personnes. Elle respecte l'égalité entre tous les groupes ethniques, les différentes religions et les droits et intérêts légitimes de tous les groupes ethniques. Nous réprimons tous types de comportements illégaux et criminels afin de préserver la stabilité à long terme de la société.

5. À son vingtième Congrès national, le Parti communiste chinois a élaboré un vaste projet de construction d'un pays socialiste moderne et puissant et de promotion du grand renouveau de la nation chinoise grâce à une modernisation aux caractéristiques chinoises, dans le cadre duquel il a clairement indiqué qu'il fallait « poursuivre sur la voie du développement des droits de l'homme tracée par la Chine, participer activement à la gouvernance mondiale des droits de l'homme et faire avancer ces droits dans tous les

domaines ». En Chine, la modernisation, qui concerne une population immense, vise à assurer la prospérité de tous, à concilier vie matérielle et spirituelle, à coexister harmonieusement avec la nature et à favoriser un développement en paix. La modernisation aux caractéristiques chinoises contribue par nature à réaliser la justice sociale et à promouvoir continuellement le renforcement des droits de l'homme.

6. Pour faire avancer les droits de l'homme, la Chine emprunte une voie adaptée à l'époque et au contexte national. En suivant cette voie, le Parti communiste chinois garantit la souveraineté du peuple et la protection des droits de l'homme de tous sur un pied d'égalité et développe les droits de l'homme dans leur ensemble. La Chine respecte le principe de primauté populaire, protège les droits démocratiques du peuple, stimule l'enthousiasme, le sens de l'initiative et la créativité de celui-ci et lui donne les moyens de devenir le principal participant au développement des droits de l'homme et d'en être le principal promoteur et bénéficiaire. Elle tient compte des réalités du terrain et concilie les principes universels des droits de l'homme avec celles-ci. Elle fait avancer les droits de l'homme en tenant compte du contexte national et des exigences de la population. La Chine met l'accent sur le droit à la vie et le droit au développement en tant que droits fondamentaux, applique de manière complète, précise et globale le nouveau modèle de développement, se conforme au principe de développement centré sur le peuple, souligne que le développement est au service du peuple, qu'il se fonde sur celui-ci et que ses fruits doivent être partagés par tous, et elle s'emploie à répondre aux problèmes qui préoccupent le plus le peuple et qui le concernent le plus directement et le plus concrètement. Elle insiste sur le fait que les droits de l'homme doivent être protégés dans le respect de la loi, en soulignant l'égalité de tous devant la loi, et elle intègre le respect et la protection des droits de l'homme dans tous les domaines de la législation, de l'application de la loi, de l'administration de la justice et du respect de la loi. Elle s'emploie à mettre rapidement en place un système juridique garantissant les mêmes droits, possibilités et règles pour tous. La Chine souligne combien il importe de participer activement à la gouvernance mondiale des droits de l'homme, promeut des valeurs communes à l'ensemble de l'humanité, prône un véritable multilatéralisme, propose des initiatives mondiales en matière de développement, de sécurité et d'échanges civilisationnels, et invite toutes les parties à promouvoir les droits de l'homme en favorisant la sécurité, le développement et la coopération, afin de créer une communauté au destin partagé.

## **II. Cadre législatif et institutionnel pour la promotion et la protection des droits de l'homme**

### **A. Législation relative aux droits de l'homme (recommandations 57, 65, 85 à 90, 131, 152, 155, 157, 173, 174, 197, 212, 223 et 332)**

7. La Chine ne cesse d'améliorer et de développer un système juridique socialiste aux caractéristiques chinoises, avec la Constitution en son centre et la loi (y compris les règlements administratifs, les règlements locaux et d'autres documents normatifs) comme ossature. Depuis le dernier cycle de l'Examen périodique universel, la Chine a promulgué 51 nouvelles lois, dont des dispositions du Code civil, la loi sur l'aide juridique, la loi sur la protection des informations personnelles et la loi sur la construction d'un environnement sans obstacles, et a modifié 113 lois, dont la loi sur la protection des droits et des intérêts des femmes et la loi sur la protection des mineurs. On compte à ce jour 298 lois relatives aux droits de l'homme en vigueur en Chine, qui constituent une base juridique solide au service de la promotion des droits de l'homme.

### **B. Respect des obligations internationales en matière de droits de l'homme (recommandations 1, 4, 9, 16, 100, 117, 126, 133, 135, 140 et 144)**

8. Depuis le dernier cycle de l'Examen périodique universel, la Chine a adhéré à la Convention de 1930 sur le travail forcé, à la Convention de 1957 sur l'abolition du travail forcé et au Traité de Marrakech. À ce jour, la Chine a ratifié 29 instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme ou y a adhéré (voir annexe III) et a toujours participé à

l'examen de l'application de ces instruments de manière ouverte, transparente et consciencieuse.

9. La Chine contribue activement à la coopération internationale dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Fonds mondial pour le développement et la coopération Sud-Sud créé par la Chine a permis d'exécuter plus de 110 projets de collaboration pour le développement dans près de 60 pays en développement, notamment dans les domaines des secours en cas de catastrophe, de la santé, des femmes et des enfants, des réfugiés et de la protection de l'environnement, ainsi que de renforcer efficacement la protection des droits de l'homme au niveau local en favorisant le développement.

10. La Chine applique activement les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies et a mis en place le réseau chinois du Pacte mondial. Les industries chinoises du textile, de l'exploitation minière, des contrats de projets à l'étranger et des télécommunications ont élaboré chacune leurs lignes directrices relatives à l'application de ces principes. Des milliers d'entreprises chinoises rendent compte volontairement de leur responsabilité sociale.

## **C. Garanties institutionnelles de la protection des droits de l'homme**

### **1. Système politique (recommandation 121)**

11. La Chine se conforme au système politique et à la voie de développement choisis par le peuple chinois et respecte la direction du Parti, la souveraineté du peuple et l'état de droit, et s'emploie à améliorer et à développer le système d'Assemblée populaire. Elle renforce la démocratie tout au long de son processus de développement. Tous les citoyens peuvent participer aux élections, aux consultations, à l'élaboration des politiques, à la gestion et au contrôle démocratique, ainsi qu'à la gestion des affaires de l'État et des affaires économiques, culturelles et sociales par différents moyens et sous différentes formes, conformément à la loi.

### **2. Garanties judiciaires relatives aux droits de l'homme (recommandations 214, 215, 217, 219 et 220)**

12. La Chine a inscrit dans la Constitution du Parti communiste chinois et dans la Constitution de la République populaire de Chine les principes de respect et de protection des droits de l'homme, en soulignant l'égalité de tous devant la loi, et renforce continuellement la protection des droits de l'homme dans le cadre de l'État de droit. Elle continue d'approfondir la réforme globale et complémentaire du système judiciaire et applique pleinement le système de responsabilité judiciaire. La plupart des 130 projets de réforme et des plus de 220 mesures connexes prévues dans le programme de renforcement de la réforme globale et complémentaire du système de tribunaux populaires ont été menés à bien.

13. La Chine a continué de renforcer le contrôle et la surveillance des pouvoirs publics. Elle a modifié la constitution, promulgué la loi sur la surveillance de l'administration publique et créé des comités de contrôle aux niveaux national et local de manière à pouvoir contrôler l'ensemble des autorités publiques. À tous les niveaux, les assemblées populaires et leurs comités permanents, les tribunaux et les organes du parquet assurent respectivement les fonctions de surveillance administrative, de jugement administratif et de contrôle administratif des parquets, conformément à la loi. Les autorités locales à tous les niveaux ont mis en place des plateformes accessibles en permanence grâce auxquelles tout un chacun peut signaler des faits.

### **3. Planification de la promotion des droits de l'homme (recommandations 72 à 74 et 108 à 111)**

14. La Chine a réalisé l'ensemble des 168 objectifs et tâches qui étaient énoncés dans son précédent Plan d'action national pour les droits de l'homme (2016-2020) et exécute son Plan d'action national pour les droits de l'homme pour la période 2021-2025. Elle est l'un des

rare pays à avoir élaboré et exécuté successivement quatre plans d'action nationaux pour les droits de l'homme. Elle a élaboré et appliqué les Lignes directrices pour la promotion des femmes en Chine (2021-2030), les Lignes directrices pour le développement de l'enfant en Chine (2021-2030), le Plan national à moyen et à long terme de lutte contre le vieillissement de la population ainsi que le quatorzième plan quinquennal de protection et de promotion des personnes handicapées, et a mis en place d'importantes mesures de protection des droits des groupes concernés.

#### **4. Éducation aux droits de l'homme (recommandations 75 à 81)**

15. L'éducation aux droits de l'homme est intégrée dans les programmes scolaires des écoles primaires et secondaires. Les questions de respect et de protection des droits de l'homme y sont abordées dans des cours portant sur l'éthique et l'état de droit, l'histoire et d'autres matières. L'éducation aux droits de l'homme continue d'être intégrée dans les programmes nationaux de communication concernant la primauté du droit. De 2019 à 2022, sous la direction du Bureau d'information du Conseil des affaires de l'État et des autorités judiciaires, 14 centres nationaux de formation aux droits de l'homme ont organisé plus de 230 cours concernant les droits de l'homme dans l'ensemble du pays à l'intention de plus de 25 000 personnes. La Chine continue de rendre le droit accessible à tous et exécute actuellement son huitième plan quinquennal de vulgarisation du droit, en mettant pleinement en avant le rôle du droit dans la protection des droits de l'homme.

#### **5. Participation de la société civile (recommandations 206 à 208, 210, 211, 255 et 337 à 342)**

16. Le Gouvernement chinois protège activement la liberté d'association des citoyens. À la fin de 2022, quelque 890 000 organisations sociales étaient enregistrées dans divers domaines : éducation, science et technologie, culture et santé, bien-être public et œuvres caritatives. La loi sur la gestion des activités des organisations non gouvernementales étrangères en Chine protège juridiquement les activités de ces organisations dans le pays. Plus de 1 700 d'entre elles, venant de plus de 70 pays et régions, sont enregistrées en Chine où elles exercent leurs activités dans le respect de la loi.

17. Les organisations non gouvernementales chinoises ont participé activement aux réunions du Conseil des droits de l'homme et de ses organes subsidiaires. Elles ont contribué de façon constructive à la participation de la Chine à l'examen de la situation des droits de l'homme dans différents pays et à l'examen de l'application des instruments relatifs aux droits de l'homme ainsi qu'à l'exécution du Plan d'action national pour les droits de l'homme.

### **III. Réalisations et pratiques en matière de promotion et de protection des droits de l'homme**

#### **A. Droits économiques, sociaux et culturels**

##### **1. Droit à des moyens d'existence et droit au développement (recommandations 92 à 96, 98 à 104, 107, 112, 116, 118 à 120, 240 et 241)**

18. L'accès à des moyens d'existence est indispensable pour l'exercice des droits de l'homme, dont le droit à une vie heureuse qui est le premier de ces droits. Depuis 2018, l'économie et la société chinoises se développent de manière stable et saine. En 2022, l'activité économique a atteint 121 000 milliards de yuan, et le PIB par habitant est passé à 85 698 yuan. Des progrès significatifs ont été accomplis dans la mise sur pied d'un pays innovant, et la Chine est passée de la 34<sup>e</sup> à la 11<sup>e</sup> place du classement des pays selon l'indice mondial de l'innovation.

19. Grâce à sa stratégie bien définie de lutte contre la pauvreté, la Chine a sorti près de 100 millions de ruraux de la pauvreté, atteignant l'objectif de réduction de la pauvreté du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dix ans avant l'échéance.

20. La production céréalière chinoise a augmenté de manière stable, grâce à l'accroissement constant de la superficie ensemencée et au renforcement continu des capacités de production. La Chine a produit plus de 650 millions de tonnes pendant huit années consécutives, réalisant ainsi dix-neuf récoltes abondantes d'affilée.

## **2. Droit au travail et droits syndicaux (recommandations 244 à 248 et 329)**

21. L'emploi est le premier moyen d'existence. La Chine entend garantir l'égalité des droits et avantages des travailleurs et propose une aide à l'emploi à tous, sans discrimination. De 2018 à 2022, le taux de chômage en milieu urbain est resté inférieur ou égal à 5,5 % à la fin de chaque année.

22. La Chine a mis en place un mécanisme solide d'évaluation du salaire minimum. Depuis 2018, les provinces (municipalités et districts) ont ajusté à plusieurs reprises le salaire minimum, qui a augmenté en moyenne d'environ 3,7 % par an.

23. Des contrôles ciblés ont été effectués pour lutter contre les violations du droit du travail, notamment le non-paiement des salaires et les heures supplémentaires illégales. Les syndicats à tous les niveaux ont créé 723 000 organisations chargées de protéger le droit du travail, qui comptent 1 406 000 contrôleurs.

24. La Chine fournit des services juridiques aux travailleurs migrants. Depuis 2017, plus de 29 millions de travailleurs migrants ont bénéficié de ces services, 141 000 litiges professionnels ont fait l'objet d'une médiation et plus de 4 milliards de yuan de pertes économiques ont pu être récupérés.

## **3. Droit à la sécurité sociale (recommandations 222, 224, 225 et 237 à 239)**

25. La Chine a construit le plus grand système de sécurité sociale du monde et a globalement réussi à protéger toutes les personnes qui en avaient besoin. Entre 2018 et 2022, ce système a bénéficié chaque année à plus de 40 millions d'assurés à faible revenu et à près de 5 millions de personnes en situation de détresse, et environ 10 millions de personnes ont reçu une assistance temporaire. Il a également permis d'assurer de manière dynamique le suivi de plus de 66 millions de personnes à faible revenu et de leur fournir une assistance et une aide régulières. Depuis la fin de 2022, l'assurance sociale des populations urbaines à faibles revenus représente en moyenne 752 yuan par personne et par mois, et 6 985 yuan par personne et par an en milieu rural, soit une augmentation de 29,7 % et 44,5 %, respectivement, par rapport à la fin de 2018.

## **4. Droit au logement (recommandations 233 à 236)**

26. La Chine entend faire en sorte que les bâtiments d'habitation servent à loger des personnes et non pas à spéculer, et elle continue d'améliorer son système de logement, qui comprend plusieurs organes principaux chargés de la fourniture de services et plusieurs moyens de protection, couvrant l'aide tant à la location qu'à l'achat de logements. Au cours des dix dernières années, la Chine a investi un montant cumulé de 14 800 milliards de yuan dans la construction de plus de 59 millions de logements subventionnés de différents types et dans la transformation de bidonvilles. Les familles à faible revenu et ayant des difficultés à se loger sont dans l'ensemble protégées dans toute la mesure possible et plus de 140 millions de personnes ont ainsi accédé à la paix et à la sécurité.

## **5. Droit à l'éducation (recommandations 259 à 274 et 330)**

27. La Chine a le plus vaste système éducatif au monde, comptant 518 500 écoles de tous niveaux et de tous types et 293 millions d'élèves inscrits dans l'enseignement académique en 2022. Elle a mis en place un enseignement obligatoire gratuit de neuf ans. De 2014 à 2022, le taux net de scolarisation dans les écoles primaires du pays est passé de 99,81 % à 99,9 %, tandis que le taux brut de scolarisation dans les collèges s'est maintenu à 100 %.

28. Depuis le lancement de sa politique de prêts aux étudiants en 1999, la Chine a accordé plus de 400 milliards de yuan de prêts à plus de 20 millions d'étudiants issus de familles défavorisées, pour veiller à ce qu'aucun étudiant ne soit privé d'éducation en raison de difficultés financières.

## 6. Droits culturels (recommandations 275 à 278)

29. La Chine est résolue à devenir une puissance culturelle, à améliorer continuellement ses services publics en matière de culture et à développer activement les activités et les industries dans ce secteur pour permettre à sa population de jouir pleinement de ses droits culturels. Le pays compte 3 303 bibliothèques publiques gratuites et 45 623 centres culturels. La couverture radiophonique et télévisuelle et la qualité des services ont été encore améliorées, le taux de couverture augmentant régulièrement, passant de 98,71 % pour la radio et 99,07 % pour la télévision en 2018 à 99,65 % et 99,75 % aujourd'hui.

30. La Chine accorde une grande importance à la préservation et à la transmission des cultures des minorités ethniques. Les 56 groupes ethniques comptent tous des éléments culturels inscrits sur la liste des éléments représentatifs du patrimoine culturel immatériel chinois. Le pays a désigné cinq groupes de représentants du patrimoine culturel immatériel composés de 3 057 personnes, dont 848 issus de minorités ethniques, soit 27,64 % du total, ce qui est supérieur à la proportion des minorités ethniques dans la population totale.

## 7. Droit à la santé (recommandations 228, 249 à 256 et 331)

31. La Chine est attachée aux principes de primauté du peuple et de primauté de la vie. Elle applique sa stratégie intitulée « Chine saine », améliore la santé de ses citoyens tout au long de leur vie et se classe parmi les pays à revenu moyen et élevé les plus avancés en matière de santé selon les principaux indicateurs pertinents. À la fin de 2022, près de 980 000 établissements de soins de santé primaires de différents types avaient été créés dans l'ensemble du pays, et 90 % de la population vivait à moins de 15 minutes d'un centre médical.

32. Le taux de participation à l'assurance médicale de base en Chine reste stable à plus de 95 % ; les taux de remboursement des frais d'hospitalisation dans le cadre de l'assurance médicale des employés et de l'assurance médicale des résidents atteignent respectivement environ 80 % et 70 % ; le taux de remboursement concernant les maladies graves, en complément de la couverture médicale de base, a augmenté en moyenne de 18 points de pourcentage.

33. La Chine améliore continuellement son système de santé maternelle et infantile, en fournissant gratuitement des services de base en la matière aux femmes et aux enfants des zones urbaines et rurales. En 2022, le taux de mortalité maternelle était de 15,7 pour 100 000, le taux de mortalité infantile de 4,9 pour 1 000, et le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans de 6,8 pour 1 000.

## 8. Droits environnementaux (recommandations 130 à 139, 141 à 143 et 242)

34. La Chine considère qu'un environnement sain a une valeur inestimable. Soutenant fermement les objectifs, les principes et les mécanismes de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de l'Accord de Paris, elle a annoncé son intention de plafonner ses émissions de dioxyde de carbone d'ici à 2030, de parvenir à la neutralité carbone d'ici à 2060 et de ne pas construire de nouveaux projets d'énergie au charbon à l'étranger. Des moyens importants ont été mis en œuvre pour promouvoir la transformation écologique des industries et modifier le bouquet énergétique, donnant lieu à un certain nombre de premières mondiales : la Chine est devenue le premier pays au monde en matière de boisement artificiel, qui représente un quart de la superficie mondiale ; le premier pays en matière de développement et d'utilisation des énergies renouvelables, avec une capacité installée d'énergie éolienne et solaire représentant plus d'un tiers de la capacité mondiale ; et le premier pays en matière de production et de ventes de véhicules fonctionnant aux nouvelles énergies. La qualité de l'écosystème aquatique s'est constamment améliorée. En 2022, la qualité de l'eau de l'ensemble du cours principal du fleuve Changjiang était classée dans la catégorie II pour la troisième année consécutive, et la qualité de l'eau de l'ensemble du cours principal du fleuve Jaune était classée dans la catégorie II pour la première fois. La loi chinoise sur la protection de l'environnement, qui prévoit la participation du public en tant que principe de base de la protection de l'environnement, garantit les droits du peuple à l'information et à la participation et le droit de regard de celui-ci.

## **B. Droits civils et politiques**

### **1. Droit à la vie, droit à la sécurité de la personne (recommandations 145 à 148 et 154)**

35. La Chine accorde la même importance à la protection des droits de l'homme qu'à la prévention du terrorisme et à la lutte contre celui-ci, en punissant les personnes ayant participé à des activités terroristes conformément à la loi et en éduquant et en aidant les auteurs de crimes ou de délits mineurs. Elle n'a pas connu d'activités terroristes violentes depuis plus de six ans. Le pays lutte contre le trafic de stupéfiants dans le respect de la loi, et les affaires en la matière ont diminué sept années de suite depuis 2016. Des mesures efficaces ont été prises pour lutter contre la traite des êtres humains, et les cas d'enlèvement et de traite de femmes et d'enfants avaient chuté de 86,1 % en 2022 par rapport à 2013. Le Ministère de la sécurité publique a mis en place une plateforme de diffusion rapide d'informations sur les enfants disparus et le taux de récupération de ceux-ci atteint 98,5 %.

### **2. Droits civils (recommandation 58)**

36. La Chine met en place une démocratie populaire intégrale, en clarifiant les principaux concepts et mécanismes particuliers de celle-ci, pour garantir la souveraineté du peuple et veiller à ce qu'il jouisse de droits démocratiques plus larges, plus complets et plus approfondis. Elle a établi un système efficace de communication avec les députés de l'Assemblée nationale populaire et a ouvert des canaux de communication avec le peuple en créant des points de contact et des bureaux de liaison avec les députés au niveau local. Elle a modifié la loi relative à la procédure législative pour y préciser que la législation devait respecter et protéger les droits de l'homme. Elle applique rigoureusement les réglementations relatives à la divulgation des informations gouvernementales et protège les droits du peuple à l'information, à la participation et à la liberté d'expression ainsi que le droit de regard de celui-ci.

37. De nombreuses villes chinoises ont mis en service le numéro d'appel d'urgence 12345, qui permet aux citoyens de transmettre des plaintes concernant les services administratifs aux autorités compétentes afin qu'elles les traitent rapidement. Les statistiques indiquent un taux de résolution des plaintes et de satisfaction des usagers supérieur à 90 %.

38. La Chine renforce et améliore le fonctionnement des requêtes citoyennes, élabore un règlement en la matière, améliore le système de collecte des propositions des citoyens, met en place un système de requêtes en ligne et interconnecte plus de 100 000 unités administratives dans tout le pays, améliorant ainsi considérablement l'efficacité du traitement des requêtes des citoyens et permettant de résoudre un grand nombre de questions urgentes, problématiques et préoccupantes pour ces derniers.

### **3. Droit à un procès équitable (recommandations 170, 171, 216, 218, 220 et 221)**

39. La Chine entend donner à sa population un sentiment d'équité et de justice dans toutes les affaires judiciaires. Elle a approfondi la réforme de la procédure pénale centrée sur le procès, a mis résolument en œuvre les principes de la loi sur les crimes et les peines et le principe de non-reconnaissance du crime en cas de doute, et empêche l'obtention d'aveux par la torture grâce à des mesures et des systèmes tels que l'enregistrement audio et vidéo de l'ensemble du processus d'interrogatoire, la prise en charge complète des avocats de la défense dans les affaires pénales et l'exclusion des éléments de preuve recueillis illégalement. De 2018 à 2022, elle a rectifié 26 erreurs judiciaires dans des affaires criminelles concernant 53 personnes et a acquitté 2 675 personnes jugées dans le cadre d'affaires publiques et 2 097 personnes dans le cadre d'affaires privées, conformément à la loi.

40. La Chine compte plus de 600 000 avocats, qui contribuent en grande partie à l'édification d'un État régi par la primauté du droit. Elle garantit pleinement les droits des avocats de se réunir, de communiquer, de lire les dossiers, d'obtenir des preuves et d'assurer une défense, et elle prévoit des mesures d'assistance et des garanties pour leur permettre d'exercer leur profession conformément à la loi. Elle améliore le système de participation des avocats aux procédures judiciaires, met en place un mécanisme d'intervention rapide et coordonnée pour la protection du droit des avocats d'exercer leur profession et veille à ce



que les violations des droits des avocats soient immédiatement prises en compte, examinées et traitées et qu'un compte rendu soit établi.

41. La Chine a mis en place un système d'aide juridictionnelle gratuite à l'intention des personnes en difficulté financière et d'autres groupes remplissant les conditions légales. Elle encourage la transparence de la justice à tous les stades du procès et de l'exécution en rendant publics plus de 100 millions de décisions de justice et plus de 6,1 milliards d'éléments d'information sur le processus judiciaire, et a constitué la plus grande base de ressources en matière de procès au monde, qui contient plus de 218 millions d'informations relatives à des affaires judiciaires.

#### **4. Liberté de religion et de conviction (recommandations 182 à 188 et 192 à 198)**

42. La Chine garantit le droit à la liberté de religion dans le respect de la loi et compte aujourd'hui près de 200 millions de pratiquants, plus de 380 000 membres du clergé, quelque 5 500 groupes religieux, 144 000 lieux d'activité religieuse et 95 établissements d'enseignement confessionnel.

#### **5. Liberté d'expression et liberté de la presse (recommandations 199 à 202, 204, 205 et 209)**

43. La Chine garantit, conformément à la loi, le droit légitime des journalistes à interroger des personnes et à sonder l'opinion publique. D'après les statistiques, la Chine compte actuellement plus de 580 maisons d'édition, plus de 1 800 journaux et des dizaines de milliers de périodiques, et plus de 2 500 chaînes de radio et de télévision. En juin 2023, la Chine comptait 3 498 services d'informations sur Internet, 1,079 milliard d'utilisateurs d'Internet, 1,047 milliard d'utilisateurs de messagerie instantanée, 1,044 milliard d'utilisateurs de vidéos en ligne et 1,026 million d'utilisateurs de vidéos courtes.

### **C. Droits de groupes particuliers**

#### **1. Droits des femmes (recommandations 60, 64, 82, 83, 91, 113, 251, 258 et 279 à 295)**

44. La Chine applique sa politique fondamentale d'égalité entre les hommes et les femmes. La loi sur la protection des droits et des intérêts des femmes a été récemment modifiée pour y inclure une définition de la discrimination à l'égard des femmes. Depuis la mise en application de la loi de 2016 sur la lutte contre la violence domestique, la Chine a établi et perfectionné un mécanisme de coopération multisectorielle et a continuellement renforcé l'application de systèmes relatifs, notamment, aux signalements et aux alertes, ainsi qu'aux ordonnances de protection de la sécurité de personnes. Les niveaux d'éducation et d'emploi des femmes en Chine ont continué à augmenter, la proportion d'étudiantes inscrites dans l'enseignement supérieur de premier et deuxième cycle dépassant celle des étudiants. Les femmes représentent 55 % des entrepreneurs dans le secteur d'Internet et 45,8 % des personnes travaillant dans le domaine des sciences et des technologies.

#### **2. Droits de l'enfant (recommandations 114, 156, 231, 243 et 296 à 305)**

45. La Chine se donne pour mission stratégique et fondamentale de veiller à l'éducation de plus de 298 millions d'enfants. Les modifications apportées à la loi sur la protection des mineurs et à la loi sur la prévention de la délinquance juvénile indiquent clairement que la Chine entend agir dans l'intérêt supérieur des mineurs et applique une politique de « tolérance zéro » concernant les auteurs de crimes à l'encontre de ceux-ci. En 2019, les allocations de base accordées aux orphelins dans le cadre du fonds spécial du Gouvernement central ont été augmentées de 50 %. Cela a permis de renforcer la protection et d'y inclure des services de réadaptation, les soins médicaux et l'éducation. Un système de soins et de services à l'intention d'enfants laissés pour compte dans les zones rurales a été mis en place et 667 000 accompagnateurs d'enfants dans les villages et 55 000 accompagnateurs d'enfants dans les cantons ont été déployés dans l'ensemble du pays afin de renforcer les effectifs des collectivités locales dans le domaine de la protection de l'enfance.

### 3. Droits des personnes âgées (recommandations 229, 230 et 250)

46. La Chine veille à ce que les personnes âgées bénéficient du processus de réforme et de développement et aient une vieillesse heureuse. Un système efficace de services aux personnes âgées, coordonné avec les organisations de proximité et de services à domicile, combinant soins médicaux et loisirs, est mis en place. Depuis la fin de 2022 le nombre d'institutions et d'établissements de services aux personnes âgées, de différents types, est passé à 387 000 dans tout le pays et le nombre de lits a été porté à 8 294 000. Des systèmes d'allocations aux personnes âgées, aux personnes âgées en difficulté financière et aux personnes âgées invalides ont été mis en place et bénéficient respectivement à 34,064 millions de personnes, 5,749 millions de personnes et 944 000 personnes depuis la fin de 2022. Tous les établissements culturels publics sont gratuits pour les personnes âgées ou leur sont accessibles à des tarifs préférentiels. Les personnes âgées bénéficient de conditions favorables comme la gratuité ou la réduction du prix des trajets en bus. Elles bénéficient dans les collectivités de services tels que des cantines communautaires, une aide pour se laver et une assistance médicale. Les universités pour personnes âgées fleurissent et le mois d'octobre a été désigné comme étant le mois de la sensibilisation au respect des personnes âgées. L'édification d'une société adaptée aux personnes âgées en Chine est en bonne voie.

### 4. Droits des personnes handicapées (recommandations 55, 306, 307 et 309 à 316)

47. La Chine souscrit à l'idée que les personnes handicapées peuvent, comme tout un chacun, mener une vie merveilleuse. Des subventions pour les personnes handicapées en difficulté et pour la prise en charge de personnes gravement handicapées ont été accordées à 27 millions de personnes. Le taux de couverture des services de réadaptation de base et des services de mise en place d'appareils d'assistance pour les personnes handicapées dépasse 80 %. Le taux de scolarisation obligatoire des enfants et adolescents handicapés dépasse 95 % et plus de 10 000 étudiants handicapés sont inscrits chaque année dans des établissements d'enseignement supérieur. La Chine a créé la première université spécialisée dans la réadaptation. Plus de 9 millions de personnes handicapées sont employées dans les zones urbaines et rurales. Quelque 6 600 personnes handicapées et travailleurs spécialisés siègent en tant que députés à l'Assemblée nationale populaire et en tant que membres de la Conférence consultative politique du peuple chinois à tous les niveaux, et participent à la gestion des affaires publiques. La loi sur la construction d'un environnement sans obstacles entrera en vigueur en septembre 2023.

### 5. Droits des minorités ethniques (recommandations 94, 195, 226, 268, 320 à 324 et 326 à 328)

48. La Chine garantit, conformément à la loi, l'égalité des droits de tous les groupes ethniques dans toutes les régions. D'après les chiffres du septième recensement national de la population (réalisé en 2020), les minorités ethniques représentaient une population d'environ 125 millions de personnes, soit 11 millions de plus qu'au moment du sixième recensement (réalisé en 2010). Dans les huit provinces et régions où la proportion de membres des minorités ethniques est importante, le produit intérieur brut (PIB) a augmenté de 22,1 % en 2022 par rapport à 2018 à prix comparables, soit un taux de croissance annuel moyen de 5,1 %, supérieur de 0,2 point de pourcentage au taux de croissance annuel moyen de l'ensemble du pays au cours de la même période. À la fin de 2021, 34 770 500 élèves issus de minorités ethniques étaient inscrits dans des écoles de tous niveaux et de tous types dans l'ensemble du pays, soit environ 11,43 % du nombre total d'élèves inscrits dans l'ensemble du pays, ce qui est supérieur à la proportion de la population issue de minorités ethniques. L'enseignement gratuit de la maternelle au lycée est déjà en place dans certaines régions du Tibet et du Xinjiang. Le Gouvernement chinois organise régulièrement de grands événements culturels et sportifs nationaux, tels que le Festival national des arts et de la culture des minorités, les Jeux nationaux des sports traditionnels des minorités et les Prix de la création littéraire des minorités.

## **D. Participation à la coopération internationale relative aux droits de l'homme**

### **1. Travaux des mécanismes des Nations Unies en matière de droits de l'homme (recommandations 24, 33, 37 à 39 et 41)**

49. Depuis 2018, la Chine a participé activement à la gouvernance mondiale des droits de l'homme et a présenté une série d'initiatives au Conseil des droits de l'homme et dans d'autres instances. Elle a mené des échanges constructifs et coopéré avec les mécanismes des droits de l'homme des Nations Unies, y compris le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH), les mécanismes spéciaux des droits de l'homme et les organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, a invité Michelle Bachelet, alors Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, et l'Experte indépendante chargée de promouvoir l'exercice par les personnes âgées de tous les droits de l'homme à se rendre en Chine, et a répondu en temps opportun et de manière approfondie aux lettres reçues des mécanismes spéciaux des droits de l'homme.

### **2. Coopération et échanges bilatéraux et multilatéraux dans le domaine des droits de l'homme (recommandations 43 à 54, 122, 128 et 129)**

50. La Chine fournit depuis longtemps une aide au développement à un grand nombre de pays en développement, sans aucune condition de nature politique. Au cours des soixante-dix dernières années, elle a fourni une assistance à plus de 160 pays et organisations internationales, contribuant ainsi à renforcer la capacité des pays bénéficiaires à se développer, à améliorer la vie de leur population et à favoriser le développement économique et le progrès social. La Chine continue de promouvoir l'initiative « Une ceinture et une route », qui, grâce au développement nouveau de la Chine, offre de nouvelles possibilités au monde, a créé 420 000 emplois dans les pays participant à l'initiative au cours des dix dernières années, et a permis de sortir de la pauvreté près de 40 millions de personnes.

51. Depuis 2018, la Chine organise des dialogues et des échanges concernant les droits de l'homme avec plus de 30 pays et régions, et accueille des conférences internationales sur les droits de l'homme, telles que le Forum de haut niveau sur la gouvernance mondiale des droits de l'homme et le Forum Sud-Sud sur les droits de l'homme, afin de promouvoir les échanges et une compréhension mutuelle.

## **IV. Défis et objectifs pour les travaux futurs**

### **A. Difficultés et défis**

52. La Chine étant un grand pays en développement qui compte plus de 1,4 milliard d'habitants, elle continue de faire face à un développement déséquilibré et insuffisant. De nombreux goulets d'étranglement entravent un développement de qualité, et la capacité d'innovation scientifique et technologique reste faible. De nombreux problèmes majeurs restent à résoudre pour garantir la sécurité des chaînes d'approvisionnement alimentaire, énergétique et industriel et pour prévenir les risques financiers. L'écart entre le développement régional urbain et rural reste important, comme les inégalités de revenus. La population rencontre de nombreuses difficultés en matière d'emploi, d'éducation, de soins médicaux, de garde d'enfants, de vieillesse et de logement. La protection de l'environnement reste une tâche ardue. Les capacités judiciaires ne permettent pas encore de répondre complètement aux exigences de la modernisation aux caractéristiques chinoises et aux demandes croissantes de la population en matière d'équité et de justice.

### **B. Objectifs des travaux futurs**

53. À l'avenir, dans le cadre du processus de promotion globale du grand renouveau de la nation chinoise grâce à la modernisation aux caractéristiques chinoises, le pays continuera de

renforcer les droits de l'homme et de faire en sorte que chacun puisse s'y épanouir librement et complètement.

54. La Chine est attachée à l'idée d'un développement centré sur le peuple, insiste sur la protection et l'amélioration des moyens d'existence de la population dans le cadre du développement, et prône résolument une prospérité partagée. Elle renforce sa démocratie populaire intégrale, améliore le système de souveraineté populaire, élargit la participation du peuple à la gouvernance et garantit à ce dernier l'exercice d'un large éventail de droits et de libertés, dans le respect de la loi. La Chine renforce la protection des droits et des intérêts de groupes particuliers dans des conditions d'égalité et leur fournit une assistance spéciale. Elle participe activement à la gouvernance mondiale des droits de l'homme, prône le dialogue et la coopération et encourage les mécanismes des Nations Unies chargés des droits de l'homme à mener leurs activités de manière impartiale, objective, non sélective et non politisée, afin de promouvoir une gouvernance mondiale des droits de l'homme plus équitable, plus juste, plus rationnelle et plus inclusive.

## **V. Promotion et protection des droits de l'homme dans la Région administrative spéciale de Hong Kong**

### **A. Contexte**

55. Pour élaborer ce rapport, les autorités de la Région administrative spéciale (RAS) de Hong Kong ont organisé une consultation publique de trois semaines en juin 2023. La présente section a été rédigée en tenant dûment compte des avis exprimés par le public.

### **B. Cadre juridique et institutionnel de promotion et de protection des droits de l'homme**

56. La RAS de Hong Kong applique pleinement et rigoureusement le principe « un pays, deux systèmes ». Son système constitutionnel, fondé sur la Constitution de la République populaire de Chine et sur la Loi fondamentale de la RAS de Hong Kong fonctionne de manière stable et saine, et les droits et libertés dont jouissent les résidents de Hong Kong conformément à la loi sont pleinement protégés. La RAS de Hong Kong participe à l'examen de l'application des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme conformément aux dispositions prises par le Gouvernement central.

57. Face à la gravité des troubles que connaissait Hong Kong, le Comité permanent de l'Assemblée nationale populaire a adopté en juin 2020 la loi de la République populaire de Chine sur la protection de la sécurité nationale dans la région administrative spéciale de Hong Kong, qui a été promulguée et appliquée par la RAS de Hong Kong et qui a permis d'endiguer efficacement la violence, la destruction et le chaos. En mars 2021, l'Assemblée nationale populaire a apporté les modifications appropriées et nécessaires au système électoral de la RAS de Hong Kong pour appliquer le principe d'une « gouvernance de Hong Kong par les patriotes ». Grâce à la promulgation et à l'application de la loi sur la protection de la sécurité nationale dans la RAS de Hong Kong et à l'amélioration du système électoral, le chaos a fait place à l'ordre et Hong Kong se dirige vers une nouvelle phase de gouvernance et de prospérité. La société hongkongaise sort d'une période de troubles et les droits et libertés des résidents seront ainsi mieux protégés dans un environnement plus sûr et plus ordonné.

### **C. Promotion et protection des droits de l'homme dans la pratique**

58. Au cours du troisième cycle de l'Examen périodique universel, le Gouvernement chinois a accepté les cinq recommandations adressées à la RAS de Hong Kong par les pays concernés. La RAS de Hong Kong a pris des mesures appropriées et efficaces pour y donner suite.

59. La RAS de Hong Kong protège la liberté de la presse et la liberté d'expression des Hongkongais. Les médias peuvent exercer leur liberté d'expression conformément à la loi, et peuvent commenter et même critiquer l'action du Gouvernement de la RAS de Hong Kong. Le nombre de médias locaux, de Chine continentale et étrangers actuellement enregistrés dans le système de gestion de la presse du service des médias du Gouvernement de la RAS de Hong Kong a augmenté de 39 % par rapport à 2018. La population jouit des libertés de réunion et d'association pacifiques. Le nombre de syndicats et de fédérations de syndicats a augmenté de 60,7 % entre fin 2018 et juin 2023. Si elle autorise les réunions et les manifestations pour permettre à la population d'exprimer ses opinions, la RAS de Hong Kong se doit néanmoins de veiller au maintien de la sécurité nationale et de l'ordre public. La police a géré les manifestations publiques conformément à l'ordonnance relative à l'ordre public et aux lois applicables. La RAS de Hong Kong a toujours défendu la primauté du droit. Ses tribunaux mènent les procès en toute indépendance et la Cour d'appel finale exerce le pouvoir de décision finale au nom de la RAS de Hong Kong. La Cour d'appel finale peut inviter des juges d'autres juridictions de common law à participer aux procès, selon les besoins. On compte actuellement 11 juges non permanents originaires du Royaume-Uni, de l'Australie et du Canada qui participent périodiquement aux travaux de la Cour d'appel finale. Les résidents de Hong Kong peuvent comme auparavant participer aux affaires publiques (y compris aux élections publiques). (Recommandations 205, 343 et 345).

60. La RAS de Hong Kong attache une grande importance à la protection des droits et des avantages des employés de maison étrangers. Les employés de maison étrangers sont protégés par l'ordonnance relative à l'emploi et bénéficient d'avantages supplémentaires tels que précisés dans le contrat de travail standard établi par le Gouvernement. Le service de l'emploi du Gouvernement de la RAS de Hong Kong a mis en place en 2020 une unité spécialisée chargée d'aider les employés de maison étrangers grâce à un guichet unique. (Recommandation 344)

61. En 2018, une Commission des enfants a été créée à Hong Kong pour encadrer les questions relatives aux enfants ainsi que pour définir des politiques, des stratégies et des priorités en matière de développement et d'épanouissement des enfants et surveiller leur mise en application. En juin 2023, le Gouvernement de la RAS de Hong Kong a présenté au Conseil législatif un projet d'ordonnance sur le signalement obligatoire des cas de maltraitance des enfants, qui vise à renforcer la protection des enfants par la prise de mesures de détection et d'intervention précoces. (Recommandation 346)

## **D. Objectifs et défis des futurs travaux**

62. La RAS de Hong Kong s'emploie à augmenter rapidement et efficacement l'offre de logements publics et à réduire le temps d'attente concernant les logements locatifs publics. Elle a publié des plans relatifs au développement de la jeunesse, de l'innovation et de la technologie et des soins de santé primaires. Elle s'efforce d'augmenter l'offre de main-d'œuvre pour soutenir l'économie et a mis en place des mesures d'aide à court, à moyen et à long terme à l'intention des personnes en difficulté afin d'édifier conjointement une société centrée sur l'humain.

## **VI. Promotion et protection des droits de l'homme dans la Région administrative spéciale de Macao**

### **A. Méthode d'élaboration du rapport**

63. Le Gouvernement de la Région administrative spéciale (RAS) de Macao a élaboré le présent rapport en se fondant sur un large éventail d'informations recueillies auprès de tous les secteurs concernés et sur un exercice de consultation publique mené du 9 juin 2023 au 10 juillet 2023.

## **B. Cadre juridique de la protection des droits de l'homme**

64. La Loi fondamentale de la RAS de Macao de la République populaire de Chine, les conventions internationales relatives aux droits de l'homme applicables à Macao et les lois locales constituent ensemble le cadre juridique de la protection des droits de l'homme. La RAS de Macao participe à l'examen de l'application des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme conformément aux dispositions prises par le Gouvernement central.

65. La RAS de Macao jouit, en vertu de la Loi fondamentale et du principe « un pays, deux systèmes », d'un pouvoir exécutif, législatif et judiciaire indépendant, y compris celui de statuer en dernier ressort. Divers comités, composés de représentants d'organisations gouvernementales et non gouvernementales, conseillent le Gouvernement de la RAS de Macao dans l'élaboration de politiques relatives à la protection des droits de l'homme. La Commission indépendante contre la corruption est chargée de superviser les activités du secteur public. La Commission de contrôle disciplinaire des forces et services de sécurité bénéficie depuis 2019 d'une représentation sociale et de pouvoirs accrus afin d'aider le chef de l'exécutif à veiller à ce que les responsables de l'application de la loi s'acquittent de leurs tâches conformément à la loi.

## **C. Progrès accomplis en matière de promotion et de protection des droits de l'homme**

66. Depuis le dernier cycle de l'Examen périodique universel, la RAS de Macao a continué de promouvoir une législation qui tient compte de la primauté du droit et des droits de l'homme, d'élaborer diverses politiques et mesures en la matière et d'assurer la participation du public au processus législatif et à l'élaboration des politiques. Dans le même temps, la RAS de Macao a poursuivi ses activités de vulgarisation juridique dans le domaine des droits de l'homme, a coopéré avec les organisations non gouvernementales pour sensibiliser les différentes communautés aux droits de l'homme et a organisé des formations aux droits de l'homme à l'intention des fonctionnaires, des magistrats et des enseignants.

67. La RAS de Macao a amélioré le système judiciaire et l'efficacité de la justice en modifiant la loi sur le cadre juridique du pouvoir judiciaire en 2019 et en passant au numérique dans les procédures judiciaires en 2022 ; elle a également promulgué la loi sur le salaire minimum des employés, qui renforce la protection des droits des employés et tient compte des droits et des intérêts des employés étrangers.

68. La RAS de Macao a mis en place un système de sécurité sociale à deux niveaux depuis 2018. Le premier niveau de sécurité sociale garantit une sécurité sociale de base aux résidents et le second niveau, constitué d'un système de fonds central de prévoyance non obligatoire, assure une retraite confortable. La RAS de Macao apporte continuellement divers types d'aide et d'assistance financière aux familles économiquement défavorisées et modifie les mesures afférentes et le montant de l'aide en temps opportun, en fonction du développement socioéconomique. Elle élabore une politique de logement à cinq volets et optimise les procédures de demande de logements abordables.

69. La RAS de Macao a élaboré son Plan à moyen et à long terme relatif à l'enseignement autre que supérieur (2021-2030), qui vise à améliorer l'enseignement gratuit, l'enseignement obligatoire et l'enseignement spécial. Elle a mis en place un plan relatif aux objectifs de développement des femmes de Macao (2019-2025) qui vise à garantir une meilleure protection des femmes et l'égalité de leurs chances de développement dans tous les domaines sociaux. La RAS de Macao applique son Programme de planification des services de garde d'enfants pour 2023-2025 (faisant suite à celui de la période 2018-2022) en vue de fournir les services nécessaires aux jeunes enfants et à leur famille. Elle a en outre assoupli les critères d'éligibilité des personnes handicapées aux allocations d'invalidité, encourage l'éducation inclusive et facilite l'emploi des personnes handicapées, entre autres mesures.

**D. Objectifs et défis futurs**

70. La RAS de Macao veille à promouvoir le développement des secteurs clés que sont la santé globale, la finance moderne, la haute technologie, ainsi que les conventions et expositions, le commerce et les échanges, et la culture et les sports, de manière à améliorer constamment le niveau de protection des droits de l'homme dans divers domaines tout en promouvant le développement économique et social.

---